

Programme de travail pluriannuel de la Conférence alpine 2017 -2022

Feuille de route 2017-2018

Initiatives et projets communs proposés pour la mise en œuvre des priorités du MAP/PTP :

Priorité 1 : Se focaliser sur les gens et la culture

- Soutenir et mettre en œuvre des initiatives concernant les jeunes dans les Alpes pour promouvoir la Convention alpine et favoriser la sensibilisation ; de telles initiatives incluent :
 - Parlement des jeunes, Young Academics Award, Youth Alpine Express, Les jeunes au sommet, etc.
- Célébrer conjointement la Journée internationale de la Montagne à travers des événements au niveau alpin, notamment en soutenant et réalisant l'initiative « Lire les montagnes ».
- Soutenir et mettre en œuvre des initiatives promouvant le rôle des femmes dans les régions de montagne, y compris à travers une Conférence ministérielle globale consacrée à ce thème et des activités portant sur la reconnaissance du rôle des femmes dans la réduction des risques de catastrophes, par exemple dans le 7^{ème} Rapport sur l'état des Alpes « Gouvernance des risques naturels ».
- Soutenir et mettre en œuvre des initiatives pour la population et la culture au niveau régional et local, par ex. en favorisant la coopération avec Alliance dans les Alpes et l'association Ville des Alpes de l'année.

Priorité 2 : Adopter des mesures de lutte contre le changement climatique

- Élaborer le 7^{ème} Rapport sur l'état des Alpes consacré à la gouvernance des risques naturels.
- Soutenir et mettre en œuvre des initiatives visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie dans le bâtiment, ainsi qu'une conception et une culture innovante et durable du bâtiment, notamment en réalisant des activités communes, comme par exemple les Conférences sur le bâtiment alpin et le concours d'architecture « Constructive Alps ».

- Soutenir et mettre en œuvre des initiatives visant à promouvoir des mesures d'atténuation et d'adaptation dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie.
- Renforcer les mesures d'atténuation et d'adaptation au niveau local et régional en développant la coopération avec la CIPRA, Alliance dans les Alpes et l'association Ville des Alpes de l'année, y compris en soutenant la future Alliance des communes pour le climat.
- Instituer et participer à un Comité consultatif sur le climat alpin qui réunira toutes les initiatives sur le changement climatique de la région alpine, et œuvrera au développement d'un système concret d'objectifs concernant les actions de lutte contre le changement climatique dans les Alpes.

Priorité 3 : Préserver et valoriser la biodiversité et le paysage

- Soutenir et mettre en œuvre des initiatives promouvant la conservation et la valorisation de la biodiversité et des paysages à l'intérieur et à l'extérieur des espaces protégés, notamment établir et renforcer les régions pilotes pour la connectivité écologique.
- Poursuivre la coopération sur le développement durable du territoire, y compris à travers le groupe d'experts ad hoc.
- Initier un dialogue transfrontalier structuré en vue de l'institution future d'un groupe de travail ou une plate-forme technique sur la protection des sols.

Priorité 4 : Promouvoir l'économie verte

- Diffuser les résultats du 6^{ème} Rapport sur l'état des Alpes « L'économie verte dans la région alpine » vers les groupes-cibles sélectionnés.
- Préparer un Programme d'action global pour l'économie verte dans la région alpine d'ici à 2018, sur la base des recommandations du RSA 6.
- Soutenir et mettre en œuvre des initiatives concernant la contribution de l'agriculture de montagne à une économie alpine durable, y compris à travers une Conférence internationale sur l'« avenir de l'agriculture de montagne ».
- Mettre en œuvre les « Recommandations pour l'organisation durable des événements de la Convention alpine » lors de l'organisation de réunions et événements de la Convention alpine.

Priorité 5 : Promouvoir les transports durables

- Renforcer la coopération entre le développement et la durabilité environnementale en vue de la gestion des transports et des politiques pour le trafic intra-alpin et transalpin, en coordonnant le Processus de Zurich, le Groupe d'action 4 de la SUERA et le Groupe de travail de la Convention alpine, et renforcer la coopération régionale, notamment le réseau iMonitraf.
- Soutenir le Groupe de Travail « Transports » pour continuer d'améliorer les échanges au niveau alpin sur l'internalisation des coûts externes dans la tarification des transports, afin de mettre en place progressivement des taxes poids lourds sur les principales traversées alpines.
- Soutenir le Groupe de Travail « Transports » pour qu'il discute de futures incitations pour les modes de transport à faible émission de CO₂, par ex. en encourageant l'introduction de véhicules à faible émission de CO₂ dans les flottes de transports publics.
- Mettre en œuvre et participer à la Conférence sur le « Tourisme durable et la mobilité » dans le cadre de l'année internationale du tourisme durable 2017 décrétée par l'ONU.
- Soutenir les initiatives pour la mise en œuvre de politiques et de mesures visant à promouvoir le déploiement de carburants alternatifs sur le territoire alpin.

Priorité 6 : Jouer un rôle de premier plan dans le cadre de la SUERA

- Assurer une contribution aux organes institutionnels de la SUERA (Assemblée générale, Conseil exécutif et Forum annuel).
- Soutenir et réaliser des activités dans le cadre du Programme de travail du Groupe d'action 6 de la SUERA pour assurer une direction efficace du Groupe d'action 6 de la SUERA par le Land de Carinthie et le Secrétariat permanent.
- Fournir des apports significatifs à d'autres Groupes d'action importants pour la Convention alpine.
- Soutenir les projets communs, nouveaux et déjà approuvés, dans le cadre du Programme Espace alpin.